

# LIEN SOCIAL

Quinzomadaire indépendant d'actualité sociale

JOURNAL  
ATYPIQUE

*Le Papotin*

P.34

## PAROLES DE MÉTIERS

Les usagers savent-ils ce qui est bien pour eux ?

P.14

## MATIÈRE À PENSÉES

L'idéologie familialiste :  
le lien à tout prix

P.16

n° 1323 • 20 septembre au 3 octobre 2022

CALAIS

# Les associations sous contrôle(s)

## CALAIS

# Les associations sous contrôle(s)

À mesure que les services de l'État inventent de nouveaux outils répressifs contre les personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique et leurs soutiens, la relation entre associations mandatées et associations humanitaires intervenant à Calais (Pas-de-Calais) ne cesse de se détériorer.

**À** Calais, deux camps se regardent en chiens de faïence. D'un côté, des structures professionnelles mandatées par l'État appliquent les consignes ; de l'autre, des militants solidaires agissent dans l'urgence humanitaire. Les missions des associations gestionnaires ont été remaniées au fil de longs combats juridiques avec les autorités. En juillet 2017, le Conseil d'État enjoignait l'État de mettre en place un ensemble de mesures urgentes en vue d'assurer le respect de la dignité des personnes exilées. L'association France terre d'asile (FTDA) a ainsi été chargée d'assurer les maraudes en direction des mineurs ; La Vie active, mandatée pour la mise en place de points d'eau et de douches, la distribution alimentaire et la gestion de trois centres d'accueil et d'examen des situations (Caes) ; l'Audasse, missionnée pour la gestion des maraudes

sociales et du transport vers les Caes. Mais force est de constater que cette action demeure totalement sous-dimensionnée : au moins quinze associations humanitaires sont aujourd'hui en activité pour répondre aux nombreux besoins non pris en compte par les associations mandatées. « *Il y a une utilisation par l'État de ces dernières qui crée des rapports biaisés sur le terrain, sans échanges constructifs* », constate Clara Houin, coordinatrice de la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s (PSM). Et pour cause, la seule réunion susceptible de rassembler l'ensemble des associations actives à Calais est organisée chaque mois par la sous-préfecture. « *Les services de l'État sont très régulièrement en lien avec l'ensemble des associations œuvrant sur le Calaisis, et ce depuis des années* », assure la préfecture du Pas-de-Calais. Mais depuis quelques années, la majorité des asso-

ciations humanitaires boycottent la rencontre : « *c'est la sous-préfecture qui décide de l'ordre du jour, de qui parle, à quel moment, et les associations anglophones ne sont pas invitées* », déplore Clara Houin. Sur le terrain, chaque nouvelle mesure répressive prise par les autorités vis-à-vis des personnes exilées cristallise un peu plus les tensions. D'un côté, les associations gestionnaires sont souvent accusées de se rendre complices des entraves à la solidarité citoyenne et de cautionner les violences d'État. De l'autre, il est reproché aux associations humanitaires un manque de professionnalisme et un militantisme utopique. « *Leurs positions politiques étant extrêmes vis-à-vis de l'État, nous ne partageons pas les mêmes espaces alors qu'elles se côtoient régulièrement, il existe un clivage entre professionnels et bénévoles* », constate Stéphane Duval, coordinateur de La

Vie active. « *Les équipes vivent mal les relations avec les autres associations, des petits jeunes, militants et parfois trop irréalistes* », ajoute Tony Grenier, directeur de l'Audasse.

Les relations inter-associatives sont contrôlées par la préfecture à tel point que la communication est souvent bancal, parfois inexistante. « *La coordination n'existe pas, tout passe par les politiques et la préfecture* », explique Clara Houin. Le contact est crispé et maintenu à bout de bras par les acteurs de terrain, bénévoles et salariés. Cette distance institutionnelle impacte directement l'accompagnement des personnes exilées. « *Quand nous avons signalé à La Vie active les besoins urgents de distribution sur un campement, les salariés nous ont dit qu'ils attendaient la consigne de la préfecture. Nous avons dû patienter un mois avant qu'un lieu de distribution*

## RESSOURCES | PHOTOREPORTAGE



*Les routes de la mort*, de Sameer Al-Doumy. En juin 2022, ce photoreportage consacré aux personnes exilées qui tentent de passer en Angleterre depuis Calais a décroché le Visa d'Or humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

© SAMEER AL-DOUMY / AFP

Sameer Al-Doumy / AFP

### DOCUMENTAIRES

*Regarde ailleurs*, Arthur Levier, Productions Actividéo, 85 mn, 2018.

*L'héroïque lande. La frontière brûle*, Élisabeth Perceval et Nicolas Klotz, Production Shellac, Mata Atlantica, Stempel Films, 225 mn, 2018.

### LIVRES

*Le « live » de la Jungle. La Jungle de Calais 2015 – 2016 vue par les bénévoles*, édité par l'Auberge des migrants. Pour le commander : [contact@laubergedesmigrants.fr](mailto:contact@laubergedesmigrants.fr)

*Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulation, frontières et inégalités*, Migreurop, Éd. Armand Colin, septembre 2022.

*La jungle de Calais*, Mathilde Pette, Michel Agier, Yasmine Bouagga, Maël Galisson, Cyrille Hanappe, Philippe Wannesson, Éd. Presse Universitaires de France, 2018.

### BD

*Les nouvelles de la jungle de Calais*, Lisa Mandel et Yasmine Bouagga (sociologue), Éd. Casterman, 2017.

soit fixé », s'agace encore Pierre Roques, coordinateur de l'Auberge des migrants qui regroupe huit associations. Ce sont les associations humanitaires qui la plupart du temps, informent les personnes exilées des dispositifs d'État. « *Ce dernier met en place des dispositifs mais ne donne aucune information sur leur existence. Ils ne sont donc pas utilisés* », soupire Pauline Joyau, coordinatrice d'Utopia 56.

## Mandats et points de fixation

Jugé coupable de « traitements inhumains et dégradants » par le Conseil d'État en 2017, l'État a su habilement utiliser les associations mandatées dans sa politique de lutte contre les points de fixation. Exclues du droit commun, les personnes exilées sont systématiquement réorientées par le 115 vers les Caes, après quelques nuitées en hébergement d'urgence. « *La volonté de la préfecture et de la mairie de Calais est de ne pas fixer les migrants sur place, de ne pas recréer un camp mais plutôt de les dispatcher dans des centres d'hébergement, les prendre en charge et leur proposer de faire les démarches pour rester en France*, explique Tony Grenier. *L'idée est aussi d'éviter qu'ils n'engorgent les hébergements déjà prévus à Calais* ». Lors de chaque expulsion de campement, des bus sont affrétés pour emmener sous contrainte les personnes exilées vers des centres d'hébergement aux quatre coins de la France. Progressivement, les habitants des campements ont pris l'habitude de quitter les zones d'expulsion avant l'arrivée des forces de l'ordre. « *Il n'y a pas forcément beaucoup de monde qui arrive dans nos Caes à la suite des démantèlements mais nous essayons d'inciter*

*les gens à rester quelques jours pour réfléchir et se poser* », se console Claude Picarda, responsable des trois Caes gérés par La Vie active.

Chaque équipe de Caes est composée de travailleurs sociaux, de maîtresses de maison, de veilleurs de nuit et de traducteurs mobiles. Le dispositif non-inconditionnel ne permet pas aux personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent demander l'asile en France, d'y séjourner sur le long terme. En conséquence, les 365 places des trois Caes situés à Croisilles, Saint-Venant et Nédonchel (Pas-de-Calais) sont souvent sous-occupées. « *C'est une des frustrations du travail des professionnels qui commencent des démarches avant que tout s'écroule* », regrette Claude Picarda. Un enjeu qui ne concerne pas les seuls Caes : hormis les distributions de nourriture et l'accès à l'eau, l'action des associations mandatées se déploie à destination des personnes

souhaitant s'installer en France. Un accompagnement de fait inadapté à la majorité des personnes présentes à Calais parmi lesquelles des mineurs (voir reportage p. 22).

Entre septembre 2020 et avril 2022, un arrêté préfectoral interdisait la distribution d'eau et de nourriture dans plusieurs dizaines de rues de la ville. Le nouveau préfet du Pas-de-Calais, Jacques Billant, l'a renouvelé le 13 août dernier, trois jours après sa prise de fonction. Une mesure qui entrave les activités des associations humanitaires et qui a contraint La Vie active à changer régulièrement de lieux de distribution. Si l'association assume être « le bras armé de l'État », elle a souvent dû faire face sur le terrain à la rancœur de bénévoles, militants et personnes exilées dénonçant l'injustice des décisions de la préfecture. Pour assurer ce cadre instable, la direction a choisi de proposer à ses salariés des formations davantage axées sur la sécurité que sur le lien. « *Nous formons essentiellement nos équipes sur la question de la posture à adopter face à des comportements non adaptés, violents, agressifs, pour qu'elles soient protégées* », précise Stéphane Duval.

## Bénévolat et entraves

« *Il existe une discrimination de fait : certaines associations sont autorisées et d'autres criminalisées. À une époque, nous constatons beaucoup de violences physiques, elles sont maintenant administratives* », explique Clara Houin. Dans le dernier

rapport annuel de l'antenne Human rights observers (HRO) consacré aux expulsions de lieux de vie informels, au moins

## L'action menée par les associations mandatées par l'État demeure totalement sous-dimensionnée

« *1 226 expulsions de lieux de vie* » ont été constatées, ainsi que la saisie d'au moins « *2 833 sacs de couchage et couvertures, 5 794 tentes et bâches, 640 sacs et au moins 362 tentatives d'intimidation des observateurs* ». Ces confiscations représentent un coût considérable pour les associations. Pour ne rien arranger, début 2022, l'Auberge des migrants et six autres associations (1) ont perdu une grande partie de leurs financements provenant du Fonds britannique Chose Love et représentant jusqu'alors plus de 700 000 euros annuels. De son côté, la mairie de Calais continue d'utiliser l'aménagement urbain comme une arme répressive contre les personnes exilées et les associations humanitaires. « *Les rochers installés aux abords des lieux de vie, les tranchées dans les lieux de distribution, c'est pour empêcher les associations d'accéder aux lieux de vie* », soupire Elodie (2), bénévole au Wood yard jusqu'en juin

dernier. En mars, la mairie de Calais avait pris un arrêté pour fermer une structure d'hébergement gérée par le Secours catholique qui accueillait une quinzaine de personnes en plein hiver. « *C'est de plus en plus dur pour les associations : les équipes changent régulièrement, les bénévoles sont fatigués et partent. Quand ils arrivent à Calais, ils ne comprennent pas la répression et la réaction des autorités* », relate Pauline Joyau. Les outils répressifs mis en place par l'État sont en constante innovation, ne permettant pas aux associations de s'y préparer. En mai dernier, deux bénévoles britanniques ont été expulsés du territoire français et contraints d'abandonner leurs fonctions humanitaires. Élodie a décidé de quitter Calais après avoir été interpellée par les forces de l'ordre un matin d'expulsion. « *Nous étions venus avec des collègues pour aider les gars à bouger les tentes. Un CRS a pris la tente de l'un d'eux. Je me suis opposée et j'ai été interpellée, placée en garde à vue, convoquée dans la foulée devant le juge des libertés* ». En mai, la bénévole a été jugée coupable, écopé d'une amende avec sursis et a dû verser des dommages et intérêts au policier qui a porté plainte contre elle, ce qui pour les associations constitue « *une tentative d'intimidation* ». La répression cible en premier lieu les personnes exilées, contraintes de prendre toujours plus de risques pour franchir la frontière. Selon l'Office Français de

l'immigration et de l'intégration (OFFI), le nombre de personnes naufragées au large de Calais et mises à l'abri s'élevait à 1 002 en 2021, contre 341 en 2020. Avec la succession des décès, les violences policières et la dureté des conditions de vie, la question de la santé mentale des bénévoles est devenue la préoccupation première des associations. Fin 2021, la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s a créé une Commission santé mentale aux frontières. « *Elle est animée par des professionnels de la santé mentale. Cet espace a pour objectif de favoriser la communication entre salariés et bénévoles solidaires et d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale de droit commun pour les personnes exilées. Le harcèlement quotidien contribue aussi à une mauvaise santé des bénévoles* », explique Clara Houin. À Calais, la première précaution à prendre pour s'assurer du bien-être des personnes solidaires, serait sans doute la fin immédiate de la traque anti-exilés menée par les gouvernements depuis trente ans.

Jérémie Rochas

Propos de Claude Picarda et Stéphane Duval recueillis par  
Rozenn Le Barre

(1) Calais Food Collective, Collective Aida, Human rights observers, Refuge Info Bus, Woodyard, refuge Women's centre, Project Play.  
(2) Le prénom a été changé.



Un véhicule de CRS positionné face à la Manche sur la plage de Calais.

## CAMPEMENTS

# Des mineurs privés de protection de l'enfance

L'association ECPAT-France maraude quotidiennement dans les campements de Calais pour repérer, conseiller et accompagner les mineurs. L'accès au droit commun de la protection de l'enfance demeure très complexe pour ces adolescents en transit.

« **A**UJOURD'HUI ça ne va pas », prévient Ali Taer (1) tout en installant de grands jerricans autour du brasier pour que les professionnelles d'ECPAT puissent s'asseoir. L'adolescent leur tend plusieurs documents qui portent le tampon du Home office, le ministère de l'Intérieur britannique. Ali s'est fait arrêter alors qu'il tentait, dissimulé dans un camion, la traversée vers le Royaume-Uni. « *Je suis très stressé* », ajoute l'adolescent après avoir raconté son arrestation. Sur ces papiers figure une date de naissance le rendant majeur. Pourtant, il affirme avoir dit son âge : seize ans. « *D'habitude, les mineurs, ils les laissent partir. Mais là ils ne m'ont pas cru* », regrette le garçon aux traits juvéniles. Selon lui, ses empreintes ont été prises de force. Il craint que cet enregistrement en tant que majeur bloque sa prise en charge en protection de l'enfance, une fois au Royaume-Uni. « *Nous allons voir tout ça avec Jérémy, le juriste de l'association* », annonce en arabe Giovanna Haykal, médiatrice interculturelle d'ECPAT.

Elle et sa collègue Kathleen Desitter, médiatrice sociale, connaissent très

bien Ali. Lorsqu'il a été hospitalisé durant plusieurs mois à la suite d'une blessure, elles lui rendaient visite chaque semaine. « *Elles ont tout fait pour moi* », reconnaît-il. Au loin, le jeune salue deux personnes qui viennent d'apparaître derrière la bute de sable et de déchets, gilets bleus estampillés « France terre d'asile » (FTDA). Le conseil départemental du Pas-de-Calais a choisi cette association pour proposer aux mineurs une mise à l'abri et une évaluation sociale, première étape de la prise en charge en protection de l'enfance pour les mineurs non accompagnés. La

collaboration entre les deux associations se passe bien. Les salariés d'ECPAT orientent vers ceux de FTDA lorsque des mineurs souhaitent une mise à l'abri ; ils participent ensemble aux réunions avec le conseil départemental pour tenter de mieux les protéger. Mais le dispositif de mise à l'abri n'a pas vocation à s'adapter aux mineurs en transit : le foyer se situe à Saint-Omer, à 40 km de Calais, et a pour but de stabiliser les mineurs en France. Une proposition qui ne correspond pas aux projets de vie de nombre d'entre eux : traverser la Manche pour débiter une nouvelle vie au Royaume-Uni.

## Intérêt supérieur de l'enfant

Les professionnelles d'ECPAT portent une attention particulière à la lutte contre la traite, même si le contexte singulier rend les choses extrêmement complexes, selon Amélie Gatoux, responsable du projet pour l'ECPAT : « *quand un jeune est forcé à travailler*

*ou à commettre des actes de délinquance par un passeur, nous faisons un signalement au*

## Légalement, ces jeunes devraient être protégés, hébergés, soignés, scolarisés.

*Parquet, sinon nous sommes en faute. Mais nous nous devons aussi de nous poser systématiquement la question : où se trouve l'intérêt supérieur de l'enfant ?* »

Certains mineurs travaillent pour des passeurs afin de bénéficier d'un passage gratuit en bateau, souvent plus aisé qu'un passage en camion. Dans ce contexte, un signalement au Parquet ne permet pas de les protéger car si une protection est proposée, elle n'est pas adaptée à leur projet migratoire. Pour autant, « *est-ce respecter l'intérêt supérieur que de le laisser dans les campements ? Sûrement pas* », s'alarme Amélie

Gatoux. Dans cette situation inextricable, les équipes se retrouvent souvent dans l'impasse. « À partir du moment où le jeune n'adhère pas à la mise à l'abri, nous sommes dépourvues. Quand nous donnons une tente à un enfant en lui disant "bon courage", nous ne sommes évidemment pas satisfaites. »

## Besoins spécifiques

Légalement, ces jeunes devraient être protégés, hébergés, soignés, scolarisés. Mais force est de constater que le droit commun de la protection de l'enfance demeure inadapté à l'accompagnement de ces mineurs en transit qui ne souhaitent pas s'installer en France. En attendant, les voilà donc à 14, 15, 16 ans, survivant au milieu des adultes sur des campements démantelés toutes les 48 h. Luttant comme eux, chaque jour, pour trouver de l'eau, de la nourriture, charger leur téléphone, retrouver une tente après un démantèlement, fuir la police, tenter la traversée. Une vie quotidienne précaire et violente qui ne peut qu'engendrer des séquelles physiques et psychologiques.

La volonté d'ECPAT d'intervenir spécifiquement auprès des mineurs en transit part d'un constat : « les associations mandatées ne couvrent pas tous leurs besoins spécifiques de ces jeunes en transit », explique Amélie Gatoux. C'est pour répondre à ce manque que cette ONG de lutte contre l'exploitation des enfants a développé une mission à Calais, comme dans six autres villes françaises. Au quotidien, elle répond aux besoins matériels des jeunes, les soutient psychologiquement, les accompagne juridiquement, leur propose des activités éducatives et ludiques hors des camps. Un accompagnement pluridisciplinaire porteur de sens, spécifiquement adapté aux mineurs en transit pour combler les failles d'un dispositif de protection de l'enfance qui ne peut se déployer sur ce type d'action.

Auprès de ce public, la construction d'un lien de confiance dans la durée s'avère primordiale. Compter sur une équipe salariée, au turn-over bien moins important que dans une équipe bénévole, prend ici tout son sens. « Les jeunes connaissent très bien Giovanna et Kathleen », constate Amélie Gatoux. « On ne les considère presque plus comme des professionnelles mais plutôt comme des sœurs », confirme Younès, tout juste majeur et présent depuis un an à Calais. Lors de leurs maraudes, différents groupes de jeunes les interpellent : elles rient avec eux, évoquent les souvenirs d'activités partagées : piscine, trampoline, visionnage de films, débats. Une apparente légèreté et normalité que viennent rapidement contrarier le décor et les récits : un rat passe entre les déchets, un train gronde, rappelant le décès d'un homme sous les rails à cet endroit il y a quelques semaines, un



Carte du monde et cartes « Dixit », pour une activité à visée thérapeutique autour des parcours et des émotions.

jeune de 14 ans qui rêve de devenir médecin se prépare à quitter le campement pour tenter la traversée. L'ECPAT, financée par des acteurs privés, bénéficie d'une liberté de parole plus grande que les associations mandatées. « La protection de l'enfance dans ce contexte migratoire soulève des enjeux très politiques, affirme Amélie Gatoux. Et l'association FTDA ne peut pas porter un discours très politique puisqu'elle est directement mandatée par le conseil départemental. Il est donc important d'avoir des associations non mandatées pour parler des violences policières, de la traite, de la défense des droits, etc. » Dans les réunions en préfecture, les besoins des personnes en exil ne sont pas toujours remontés. Amélie Gatoux poursuit : « il n'y aurait pas de problème de mise à l'abri car l'accueil provisoire d'urgence existe : le centre d'accueil et d'examen de situations (Caes) pour les adultes et l'Accueil de Saint-Omer pour les mineurs ; il n'y aurait pas de problèmes d'accès à l'eau ou la nourriture car La Vie active organise des distributions. Je pense que les associations mandatées constatent elles aussi que ce n'est pas suffisant et adapté, mais à quel point peuvent-elles le remonter ? »

Rozenn Le Berre

(1) Les prénoms des jeunes ont été modifiés.

Social  
Santé  
Références  
Collection



Nouveauté

## La démocratie en santé

Comprendre et s'engager

Christian Saout  
Préface de Didier Tabuteau

288 p. • 35 €

### Placer les usagers au cœur de leur parcours de soin

Vingt ans après la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner », qui a consacré la démocratie en santé, tous les acteurs s'en revendiquent : les usagers des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les pouvoirs publics, les dirigeants des services de santé et d'accompagnement et les professionnels de santé. Cet ouvrage propose des repères, une « carte » de l'engagement en santé et inscrit la démarche dans la lignée des droits fondamentaux des personnes.



## Les droits des usagers

dans les secteurs sanitaire, social et médico-social

Marion Girer,  
Guillaume Rousset  
Préface de François Violla

180 p. • 19,90 €

### Favoriser la continuité du parcours des usagers

Depuis 20 ans, l'affirmation des droits fondamentaux de la personne et la consécration de l'utilisateur comme acteur à part entière de sa prise en charge n'ont cessé de prendre de l'importance. En abordant de façon décloisonnée le droit des usagers, ce livre vise à faire connaître et vivre ces droits et favoriser la continuité du parcours de la personne accueillie. Il s'adresse aux professionnels de terrain mais aussi aux étudiants.

Collection « FONDAMENTAUX »



PRESSES  
DE L'EHESP

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES  
EN SANTÉ PUBLIQUE

Ouvrages disponibles en librairie  
ou auprès de l'éditeur

commande-presses@ehesp.fr

Pour en savoir +

www.presses.ehesp.fr



## L'État prend des mesures qui empirent la situation

À Calais, l'histoire se répète depuis des décennies : sur le volet humanitaire, l'action de l'État demeure tantôt totalement absente, tantôt sous-dimensionnée. Sur le volet répressif, l'entrave au travail des associations et le démantèlement des lieux de (sur) vie restent la norme.

ENTRETIEN AVEC **Mathilde Pette**, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA ET CHERCHEUSE À ART DEV

### Quand apparaissent les associations de soutien aux personnes exilées à Calais ?

La Belle étoile, première association créée spécifiquement pour cette cause, date de 1994. En 1997, apparaît le Collectif de soutien en urgence aux réfugiés (C'SUR). Une question se pose alors : comment fait-on pour nourrir ces gens ? Depuis, cette urgence permanente maintient les associations sur ce volet humanitaire. Le souhait d'aller vers le plaidoyer, la défense des droits, est en partie vain car l'urgence les rattrape en permanence.

### À quel moment l'État intervient-il sur ce volet ?

En 1999, l'État ouvre le centre de Sangatte et en confie la gestion à la Croix-Rouge. Dès 2002, dans le contexte du développement de la théorie de l'appel d'air, Nicolas Sarkozy le ferme. Les personnes exilées et les bénévoles associatifs retournent à la rue. Entre 2003 et 2014, un fort tissu associatif local se développe. La situation catastrophique est liée à l'absence de l'État qui délègue tout aux associations mais aussi aux décisions politiques : l'urgence humanitaire naît également des destructions permanentes des lieux de vie. Ce n'est donc pas seule-

ment une défaillance : l'État prend des mesures qui empirent la situation. En 2015, période qualifiée de « crise migratoire », il revient en ouvrant le centre Jules Ferry dont la gestion est confiée à l'association La Vie active qui assure une action humanitaire (repas, douches) largement sous-dimensionnée. Un bidonville se crée tout autour. Paradoxalement, l'urgence de la mise à l'abri disparaît temporairement. Les nombreuses associations se déploient sur d'autres formes d'action : accès aux droits, écoles pour les enfants, pratiques artistiques. De nouvelles associations arrivent : celles mandatées par l'État mais aussi de grosses ONG comme Médecins sans frontières. Depuis la destruction de cette « grande jungle » en 2016, on est revenu à la situation antérieure : les personnes exilées sont remises à la rue où les associations se retrouvent donc à intervenir.

### Quelles sont les relations entre les différentes associations ?

Il existe une ligne de tension entre pôle « humanitaire » et pôle « politique ». Mais les associations ont besoin les unes des autres : quand on mène une action politique, on est quand même satisfait que

l'aide humanitaire soit apportée. Et inversement. La question de la distance à l'État est aussi plus compliquée qu'il n'y paraît. Salariés et bénévoles ont une marge de manœuvre sur le terrain. Les pratiques sont emmêlées : pour aider telle personne, on va accepter de travailler avec telle association mandatée même s'il existe une forte opposition dans le discours. Et inversement là aussi. C'est donc plus un continuum qu'une fracture nette.

### Qu'en est-il de l'épuisement des salariés et bénévoles ?

À Calais, l'histoire se répète depuis les années 90. Face à cette frontière qui se renforce, la situation semble sans issue et un mal-être militant naît. Certaines personnes craquent et arrêtent. Celles qui restent se demandent elles-mêmes comment elles font pour tenir. La réponse se trouve probablement à la fois du côté des valeurs et des convictions – une forme de dévouement intense – et du côté des sociabilités et des relations sociales nouées sur le terrain.

Propos recueillis par R. L.B



**LES 30 NOVEMBRE ET 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022  
À L'ESPACE REUILLY À PARIS (12<sup>ÈME</sup> ARR.)**

En partenariat avec ARFI-Europe et ARFI-Formation

**L'AFASER organise un séminaire  
national et européen :  
« HANDICAPS : DONNER UNE FORME  
RAISONNÉE ET CONCRÈTE  
À L'INCLUSION »**

**Avec : Gérard Zribi, Raymond Ceccotto,  
Michel Billé...**

**PARTICIPATION  
AUX FRAIS :  
50 €**

**INSCRIPTION ET RÈGLEMENT À ADRESSER À :**

**AFASER - Séminaire 2022 - 1 Avenue Marthe, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE  
Email : [seminaire@afaser.org](mailto:seminaire@afaser.org)**